

Etats-Unis : un dangereux pesticide laissé sur le marché

Le nouveau chef de l'agence de l'environnement a ignoré l'avis émis par ses experts sous Obama

L'administration Trump ne donne pas seulement des gages au secteur des hydrocarbures : elle soigne aussi l'industrie chimique. Scott Pruitt, le nouvel administrateur de l'Agence de protection de l'environnement américaine (EPA), a signé, mercredi 29 mars, une décision rejetant la demande d'ONG d'interdire l'un des pesticides agricoles les plus couramment utilisés, le chlorpyrifos, dont les effets sur le cerveau et le développement cérébral sont plus que suspectés.

La décision n'aurait rien de singulier si elle n'annulait une mesure prévue par l'administration précédente, prise après les recommandations des scientifiques... de l'EPA elle-même. M. Pruitt foule ainsi aux pieds l'expertise de l'agence qu'il dirige. A l'automne 2016, celle-ci avait en effet conclu à l'existence de risques sanitaires pour les travailleurs agricoles, mais aussi pour les enfants exposés par voie alimentaire.

Alertes anciennes

« Nous devons fournir de la solidité réglementaire aux milliers d'exploitations américaines qui dépendent du chlorpyrifos, tout en protégeant la santé et l'environnement, a déclaré Scott Pruitt. En revenant sur les mesures prises par la précédente administration pour interdire l'un des pesticides les plus utilisés au monde, nous revenons à l'exploitation d'une science solide [« sound science »] dans la prise de décision, plutôt qu'à des résultats prédéterminés. »

Selon une étude, les enfants les plus exposés au chlorpyrifos ont deux fois plus de risque de retard mental

Le chlorpyrifos est un insecticide utilisé sur une cinquantaine de cultures – soja, maïs, amande, agrumes, vigne, etc. – depuis le milieu des années 1960.

Jim Jones, qui a dirigé, cinq années durant, l'unité de l'EPA chargée d'évaluer les substances de synthèse – avant de quitter l'agence en janvier, à l'arrivée de M. Trump à la Maison Blanche –, s'est dit déçu par la décision de M. Pruitt. « Ils ignorent une science qui est assez robuste », a-t-il déclaré au *New York Times*, ajoutant que la décision de maintenir le chlorpyrifos sur le marché représente un risque pour les travailleurs agricoles et les enfants exposés.

Les alertes sont anciennes. L'EPA avait interdit l'utilisation domestique de cet insecticide en 2000. Sept ans plus tard, sur la foi de nouvelles études, deux ONG, le National Resources Defense Council et le Pesticide Action Network, demandaient à l'EPA l'interdiction de la molécule dans les usages agricoles. Il fallut attendre août 2015 pour qu'une cour d'appel fédérale ordonne aux autorités sanitaires améri-



Scott Pruitt, le responsable de l'Agence de protection de l'environnement, à la Maison Blanche, le 28 mars.

ANDREW HAMIK/AP

caines de se pencher sans délai sur la question. En octobre de la même année, l'expertise rendue par l'EPA validait les craintes des deux ONG.

L'agence fédérale – qui joue à la fois les rôles de ministère de l'environnement et de bureau d'expertise – y indiquait que la plupart des études publiées sur le sujet mettaient en évidence un risque accru de troubles cognitifs ou du neurodéveloppement chez les enfants exposés in utero au chlorpyrifos.

Publiée en 2006, dans la revue *Pediatrics*, et conduite par Virginia Rauh (Columbia University), l'étude considérée par l'EPA comme la plus solide sur le sujet a suivi une cohorte de plus de 250 enfants américains, vivant en milieu urbain, depuis leur naissance. Leur exposition au chlorpyrifos avait été mesurée grâce à un prélèvement de sang dans le cordon ombilical. Par rapport aux enfants les moins exposés, ceux situés dans le haut de la fourchette présentaient, à l'âge de 3 ans, un risque doublé de retard mental.

La probabilité de présenter un retard psychomoteur était aug-

mentée d'un facteur cinq, le risque de troubles de l'attention multiplié par onze. Enfin, les enfants ayant été les plus exposés in utero étaient plus de cinq fois davantage victimes de troubles du spectre autistique par rapport aux moins exposés. Ces résultats ont été confirmés, ajoutait alors l'EPA, par douze autres études publiées à partir de quatre cohortes différentes.

L'une des plus récentes, publiée en 2014 dans la revue *Environmental Health Perspectives* et conduite par Janie Shelton (université de Californie), suggérait un triplement du risque d'avoir

un enfant autiste pour les femmes enceintes vivant à moins d'un kilomètre et demi d'un champ ayant reçu un traitement à base de chlorpyrifos.

Des usages interdits en France

En Europe, la molécule est toujours autorisée. Mais un avis récent de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), rendu public le 27 mars, pourrait changer la donne. Selon cet avis, un « risque chronique est possible pour les consommateurs » et « des mesures de réduction de [leur] exposition devraient être considérées ».

Décision sur l'accord climat d'ici à fin mai

La position américaine sur l'accord de Paris sur le climat sera dévoilée d'ici à la fin mai, a annoncé la Maison Blanche jeudi 30 mars. « Nous sommes en train d'examiner les questions liées à l'accord et comptons aboutir à une décision d'ici au sommet du G7 fin mai, si ce n'est plus tôt », a déclaré Sean Spicer, le porte-parole de l'exécutif. Dans un discours au cours duquel il n'a pas mentionné le changement climatique, Donald Trump a lancé, le 28 mars, l'offensive contre les initiatives de son prédécesseur et promis un renouveau du charbon. Les Etats-Unis, deuxième plus gros émetteur de gaz à effet de serre après la Chine, ont joué un rôle central dans la conclusion du texte engageant la communauté internationale à lutter contre le réchauffement.

Et en France ? En février 2016, le ministre de l'agriculture, Stéphane Le Foll, avait été interpellé dans un documentaire pour l'émission « Cash Investigation ». « Les engagements pris par le ministre portaient sur le chlorpyrifos-éthyl, dit-on au ministère. Il avait indiqué que les autorisations de mise sur le marché des produits utilisant cette substance devraient être retirées si l'évaluation de l'Anses [Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail], menée en 2016, montrait un risque trop élevé pour continuer à les autoriser. »

Depuis, sur les dix-huit usages du chlorpyrifos-éthyl, dix-sept ont été interdits en France – seul un traitement de semence sur les épinards demeure autorisé. Quant au chlorpyrifos-méthyl – proche cousin « environ dix fois moins toxique » selon l'Anses –, il reste en usage. « Les données dont nous disposons ne nous permettent pas, pour l'heure, de le retirer du marché », assure-t-on à l'Anses. « Données » qui ne sont plus, outre-Atlantique, le critère déterminant d'appréciation. ■

STÉPHANE FOUART